Réunion du : 16 Décembre 2016
Date de convocation : 09 Décembre 2016

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois

Extrait du registre des délibérations du comité

MEMBRES EN EXERCICE 12 : Présents 9 : MM. Olivier LABREGERE, Maurice CHARBONNIER, Yves PAUZAT, Frédéric LEMARCHAND, Serge MOURET, Thierry MAYAUD, Claude REYGNAUD, Bernard DUMONT, Roger DESROCHE.

ABSENTS REPRESENTES :
ABSENTS EXCUSES :
ONT ASSISTE A LA REUNION :

Président de séance : M. Olivier LABREGERE Secrétaire de séance : M. Thierry MAYAUD

09 – EXTENSION DU RESEAU AU CHARAILLAUX COMMUNE D'AUREIL – MISE A DISPOSITION DE LA CANALISATION AU SYNDICAT

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
12	9	0	9	9	9	0

Le Président expose au Comité Syndical qu'une extension du réseau d'eau potable, d'une longueur de 41 mètres, a été réalisée en 2016, au lieu-dit Les Charaillaux sur la commune d'Aureil et réglée directement par la mairie. Le montant des travaux réalisés s'élève à 3 776,00 euros TTC.

Le Président précise que cette canalisation étant raccordée au réseau appartenant au Syndicat, elle doit être officiellement mise à disposition de la collectivité.

Il présente donc un projet de procès-verbal de mise à disposition à signer avec la commune d'Aureil.

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :
Considérant le projet de procès-verbal présenté,

APPROUVE la mise à disposition de cette canalisation au SIAEP DES ALLOIS,
AUTORISE le Président à signer le procès-verbal constatant cette opération,
PRECISE qu'un exemplaire du procès-verbal sera annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
La Geneytouse le 19 Décembre 2016
Le Président,

Olivier LABREGERE

PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
20 DEC. 2016

Délibération certifiée exécutoire, affichée le 20 Décembre 2016 et transmise à la Préfecture.